



Paris, le 10 juin 2005 - n° 113/D130

Groupe de travail « Mesure des échanges internationaux de services »

Compte rendu de la réunion du jeudi 14 avril 2005

—

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

LISTE DES PARTICIPANTS

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Validation du compte rendu de la réunion du 10 mars
- « L'activité des filiales d'entreprises étrangères en France et des filiales françaises à l'étranger : les enseignements de la statistique d'entreprise » - *Jean-William ANGEL, Insee*
- « L'activité des filiales étrangères d'entreprises françaises appréhendée par les données FATS de la Banque de France » *Frédéric BOCCARA, Banque de France*

Président : Bernard GUILLOCHON, Professeur à l'Université Paris Dauphine

Rapporteurs : - Claude PEYROUX, Adjoint au chef du service Transactions courantes à la Banque de France
 - Xavier NIEL, Chef de la division Services de l'Insee
 - Isabelle RABAUD, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ANGEL Jean-William	Insee, Division synthèse des statistiques d'entreprises
M.	BOCCARA Frédéric	Banque de France
Mme	BOURBIGOT Monique	Cnis
M.	GUILLOCHON Bernard	Université Paris Dauphine
M ^{me}	LOUVOT Claudie	Insee, Division Échanges extérieurs
M ^{me}	MONFRONT Régine	Rapporteur de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
M.	NIEL Xavier	Insee, Division Services
M.	NIVAT Dominique	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	PEYROUX Claude	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M ^{me}	RABAUD Isabelle	Université Orléans
M.	RAULIN Emmanuel	Insee, Département Système statistique d'entreprises
M ^{me}	SAUVIAT Catherine	IRES
M.	SICSIC Pierre	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
Mme	WISTROM Bettina	OCDE

ABSENTS EXCUSÉS

M.	BOUMELLASSA Houssein	CEPII
M ^{me}	FRANCOZ Dominique	Insee, Division synthèse des statistiques d'entreprises
M.	MALETRAS Rémi	
M.	VASSILLE Laurent	Direction du tourisme
M.	UNAL-KESENCI Deniz	CEPII

COMPTE RENDU DES DÉBATS

Monsieur Bernard Guillochon introduit la séance et fait valider par les participants le compte rendu de la séance du 10 mars. Il donne ensuite la parole à Jean-William Angel pour une présentation des enseignements de la statistique d'entreprise concernant l'activité des filiales des entreprises étrangères en France et des filiales françaises à l'étranger.

Les statistiques d'entreprises sont établies à partir de l'enquête LIFI (Liaisons financières) qui interroge les entreprises résidentes de plus de 500 salariés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 30 millions d'euros et qui possèdent des titres de participation d'un montant supérieur à 1,2 million d'euros. En outre, les entreprises têtes de groupes ou filiales d'entreprises étrangères en n-1 sont systématiquement réinterrogées l'année n. Le questionnaire porte sur l'identité de l'entreprise, sur les actionnaires (le pourcentage de détention et la nationalité) et les filiales d'entreprises (activité et pourcentage du capital détenu). Cette double interrogation permet de bien vérifier le double lien filles/mères. L'unité statistique est le groupe d'entreprise. Toutes les participations majoritaires ou minoritaires ainsi que les maisons-mères sont donc identifiées. Par convention, est tête de groupe, l'entreprise qui contrôle plus de 50 % des actions ou des droits de vote d'une autre entreprise et qui n'est contrôlée par aucune autre entreprise. Le noyau dur comprend l'ensemble des entreprises contrôlées (à plus de 50 %) par la tête de groupe. Le contour élargi comprend le noyau dur plus toutes les entreprises qui gravitent autour et sont détenues à moins de 50 % par la maison-mère ou une filiale du groupe. Enfin, pour définir la mouvance du groupe, on s'éloigne d'un rang encore dans le contrôle. Les contours élargis peuvent s'entre-recouper. Une entreprise peut appartenir à deux groupes élargis, alors qu'elle n'appartient qu'à un seul noyau dur.

Dans la mesure où il existe un seuil dans l'enquête LIFI et où les entreprises résidant à l'étranger ne peuvent pas être interrogées, il est nécessaire de compléter l'information. La base DIANE éditée par la COFACE et le bureau Van Dijk (BVD) contient les informations des greffes de tribunaux de commerce. Depuis le 31 décembre 1999, l'Insee utilise la base DIANE pour compléter l'information de LIFI sur les entreprises résidentes, en particulier sur les microgroupes (groupes de moins de 500 salariés). De son côté, la Direction du Trésor (désormais rattachée à la Direction générale du Trésor et de la politique économique, DGTPE) recueille les déclarations des prises de participation des firmes étrangères dans des entreprises françaises. Des liens amont non détectés par LIFI peuvent ainsi être mis en évidence, la nationalité notamment est ainsi mieux connue. Il est ainsi possible de connaître le propriétaire ultime (*UBO : Ultimate beneficiary owner*). L'enquête filiales à l'étranger de la DREE (Direction des relations économiques extérieures, désormais DGTPE) réalisée par les missions économiques à l'étranger recense et dénombre plus de 20 000 implantations à l'étranger de firmes françaises. Les prises de participation minoritaires et majoritaires sont recensées en identifiant les liens directs, mais parfois avec la tête de groupe ; le questionnaire comprend des informations sur l'effectif salarié, le chiffre d'affaires des entreprises et leur adresse précise. Les liens indirects de second rang par exemple entre une maison-mère résidente et la filiale vénézuélienne de sa filiale espagnole, que l'enquête LIFI ne permettait pas de capter, peuvent ainsi être identifiés. Enfin, les statistiques de la base SUSE qui regroupe les EAE (enquêtes annuelles d'entreprises) et les données fiscales complètent l'information économique sur les firmes repérées précédemment par des données de bilan, de compte de résultat, la ventilation du chiffre d'affaires par branche et les données d'emploi.

Les données de LIFI identifient 12 600 groupes ; LIFI élargi qui inclut également les informations de la base DIANE en compte 32 100 et LIFI étendu qui comprend les données de LIFI, de DIANE et de la DREE 32 200. Les entreprises du noyau dur, tous secteurs d'activités confondus (dont agriculture et secteur financier), sont respectivement 94 000, 152 600 et 155 000 dans chacune de ces trois bases, dont, respectivement 16 400, 24 500 et 26 700 entreprises d'origine étrangère. Les groupes emploient 7,5 millions de salariés en France selon LIFI et 8,5 millions selon LIFI élargi et LIFI étendu. À l'étranger, les groupes emploient, respectivement 2,1 millions de salariés selon LIFI élargi et 2,9 millions selon LIFI étendu. En réponse à Pierre Sicsic, Jean-William Angel confirme que le passage de 2,1 à 2,9 millions s'explique par deux raisons : d'une part, les effectifs salariés sont plus souvent et mieux connus par la DREE, la variable « effectifs salariés » n'étant pas toujours bien renseignée dans l'enquête LIFI pour les filiales à l'étranger ; d'autre part, cette enquête permet de connaître les filiales indirectes (de rang 2 ou 3). Le poids du contrôle de second rang n'a pas été isolé ; il serait sans doute coûteux de le faire. Frédéric Boccaro s'interroge sur le chiffre de 3,6 millions de salariés à l'étranger diffusé par la DREE. Jean-William Angel précise que la DREE comptabilise toutes les entreprises y compris celles de moins de 20 salariés ainsi que les prises de participation minoritaires. En revanche, les données de LIFI étendu se cantonnent pour l'année 2002 aux entreprises de plus de 20 salariés et aux seules filiales de groupe français (entreprises contrôlées à plus de 50 %). Claude Peyroux s'enquiert de la couverture géographique réalisée par les missions économiques pour le recensement DREE : elle serait bonne sur les petites entreprises et les destinations lointaines et plus fragile sur les grands pays. Ces dernières sont, en revanche, mieux connues de la Banque de France que les premières.

Jean-William Angel nous informe alors, que, hors secteur des entreprises financières, les groupes d'entreprises réalisent en France 62 % de la valeur ajoutée des entreprises résidentes pour un peu moins de 58 % des effectifs salariés. Avant la prise en compte des données de DIANE, la répartition groupe/non groupe était de moitié-moitié. En 1993, 1 million de salariés dépendaient de groupes étrangers. Ils sont fin 2002 1,9 million. Sur 100 salariés dépendant d'une entreprise étrangère 23 travaillent dans une entreprise américaine. En réponse à Pierre Sicsic, Jean-William Angel précise que le poids relativement important du Luxembourg s'explique par l'affectation à ce pays du siège social d'Arcelor. Des investigations supplémentaires ont été menées, qui ont permis de répartir une large part des effectifs salariés, affectés précédemment au Luxembourg, à d'autres pays étrangers et à la France. Emmanuel Raulin souligne alors la difficulté d'attribuer une nationalité à un groupe. Ainsi, Renault est considéré comme un groupe français, alors que la structure de son capital pourrait suggérer d'autres solutions. Pour ses dirigeants, Accor est un groupe international : dans ce cas convient-il de ne pas octroyer de nationalité et de considérer qu'il s'agit d'un groupe international sans nationalité, notion qui reste encore à créer ? Autre problème, Aventis est considéré comme allemand pour les Français et comme français par les Allemands. Jean-William Angel confirme la difficulté, notamment en raison des nombreux sièges sociaux de holding implantés au Luxembourg ou aux Pays-Bas. Toutefois, il rappelle que le pôle de Poitiers effectue des recherches systématiques sur les groupes dont la holding est domiciliée dans ces deux pays, en utilisant internet et des bases de données internationales.

Bernard Guillochon donne alors la parole à Frédéric Boccara pour une présentation de la mesure de l'activité et de la structure des filiales de sociétés françaises implantées à l'étranger (FATS dits *outward*). Seul le lien direct entre la filiale étrangère et sa maison-mère (qui est une entreprise et non un groupe) résidente est identifié et les informations économiques portent sur le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et la structure avec les stocks d'IDE qui décrivent, en termes financiers, la répartition de l'activité des firmes par pays et par secteur. Les flux d'IDE se sont considérablement développés ces dernières années pour plusieurs raisons dont le renforcement du commerce de services, qui requière une présence sur le lieu de fourniture ; il existe alors un lien structurel entre commerce et IDE. Les services jouent également un rôle d'appui et participent au développement des firmes multinationales, y compris comme sociétés de services à l'intérieur de multinationales industrielles.

Les statistiques FATS (Foreign Affiliates Trade Statistics) *outward* décrivent l'activité des filiales non résidentes contrôlées par une entreprise résidente¹. Elles s'appuient sur un faisceau de définitions internationales, dont le manuel ONU-FMI-OMC-Eurostat-OCDE-CNUCED sur le commerce international de services. On peut noter que, pour ce Manuel qui se concentre spécifiquement sur les Statistiques de commerce International de services, le S de l'acronyme FATS désigne les statistiques de services. Les statistiques FATS répondent initialement à une demande de l'OMC de suivi du mode 3 de fourniture de services² pour analyser l'ouverture internationale des marchés. Elles sont abordées dans le Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de globalisation. Un règlement européen, qui a été discuté avec Eurostat, est en cours de finalisation, il devrait prévoir des *pilot study* pour l'implémentation des FATS *outward* dans les États membres. L'enquête sur les stocks d'IDE à l'étranger réalisée par la Banque de France permet d'identifier l'entreprise investisseuse et de connaître le nom de la société investie, le pays d'implantation, la part du capital social détenue par l'entreprise résidente, la valeur comptable et la valeur de marché des participations, les profits ou pertes et les dividendes payés (pour calculer les bénéfices réinvestis). En réponse à Jean-William Angel, Pierre Sicsic précise que la valeur de marché n'est calculée que pour les entreprises cotées ; elle est obtenue en multipliant la part des actions de l'entreprise par leur cours boursier. Frédéric Boccara reprend et indique que pour les FATS, une question supplémentaire sur le total des ventes des filiales implantées à l'étranger (leur chiffre d'affaires) a été ajoutée à l'enquête annuelle à partir de l'année de référence 1995. L'enquête est adressée aux sociétés résidentes qui détiennent un stock d'investissements directs à l'étranger supérieur à 10 millions d'euros toutes participations confondues (seuil appliqué à partir de l'année de référence 2002, ce stock était de 3 millions d'euros auparavant). Les filiales FATS sont sélectionnées sur la base de ce questionnaire comme étant les participations à plus de 50 %. Pour les statistiques de position extérieure, le stock de capital détenu à l'étranger est calculé *au prorata* de la part détenue. Pour les statistiques FATS, la totalité de la variable concernée, ici les ventes, est allouée à l'entreprise investie. Les statistiques sont décomposées selon le secteur d'activité de la maison-mère et par pays hôte de la filiale, le secteur d'activité de la filiale étant jugé de mauvaise qualité.

¹ dans les statistiques de la Direction de la balance des paiements de la Banque de France c'est la détention directe du capital à plus de 50% qui est prise en compte, mais rigoureusement il faut prendre le contrôle direct ou indirect, c'est d'ailleurs la recommandation des organismes internationaux. La tête s'appelle alors l'UCIU (*ultimate controlling institutional unit*), tandis que l'UBO (*ultimate beneficiary owner*) désigne les différents « bénéficiaires » des revenus, sans notion de détention majoritaire ou de contrôle.

² par « présence commerciale » (cf. l'AGCS).

Ainsi, en 1995, on dénombrait 8 682 entreprises investies à l'étranger et 6 718 retenues dans les FATS *outward* ; ces nombres passaient, respectivement à 10 169 et 8 409 en 2001. Le total des ventes réalisées par les filiales implantées à l'étranger a diminué en 2002 (en euros courants, donc incluant un effet taux de change), mais se redresse en 2003 (chiffres provisoires). Par ailleurs, les ventes des filiales à l'étranger ont progressé de 129 % entre 1995 et 2001, l'essentiel de cette progression étant due aux filiales nouvellement sous contrôle, tandis que les ventes des filiales sous contrôle en début de fin de période progressaient de 51 %, soit une progression comparable à celle de leurs maisons-mères (57 %).

Du point de vue de la structure géographique, on observe l'explosion des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) couplée à une stabilisation puis une baisse des pays méditerranéens. On observe aussi un accroissement important du poids des ventes réalisées par des filiales implantées aux Etats-Unis qui passent en quelques années de 25 % à 32 % des ventes des filiales étrangères ; ce poids devrait refluer dans les statistiques portant sur les années 2002 et 2003. Ces ventes des filiales étrangères peuvent être vues comme traduisant une structure de relations entre pays reposant sur ce que Frédéric Boccara appelle des « interconnexions par les liens financiers entre entreprises ». Pierre Sicsic précise qu'elles indiquent que la santé des entreprises françaises dépend de la conjoncture française, mais aussi pour partie de la conjoncture des pays dans lesquels elles sont implantées. Emmanuel Raulin indique qu'avant le grand mouvement de filialisation, les liens entre la conjoncture française et la conjoncture américaine étaient plus grands car ils passaient par les exportations. L'étanchéité entre les conjonctures est désormais plus grande. Pierre Sicsic et Claudie Louvot soulignent que les exportations n'ont pas diminué, mais que ces statistiques traduisent le fait qu'il existe désormais d'autres types significatifs de liens entre les pays.

La part du chiffre d'affaires réalisé par les filiales étrangères d'entreprises résidentes dans le chiffre d'affaires total des entreprises résidentes s'élève à 38 % pour les maisons-mères industrielles et à 139 % pour les entreprises de services (68 % hors holdings). Pierre Sicsic précise qu'il s'agit des filiales tous secteurs confondus. Emmanuel Raulin se demande si ce résultat est indépendant de la localisation. Claude Peyroux et Frédéric Boccara expliquent qu'il existe des doubles comptes entre filiales et maisons-mères. En réponse à Pierre Sicsic, Frédéric Boccara expose la difficulté de soustraire les exportations de services du chiffre d'affaires des maisons-mères en raison des nombreuses ventes de services réalisées par des entreprises manufacturières. Emmanuel Raulin indique qu'il convient de prendre en compte les flux intra-groupe sinon des erreurs d'interprétation risquent d'être commises. Frédéric Boccara expose qu'outre le chiffre d'affaires, la collecte de la valeur ajoutée, qui, elle, n'est pas susceptible de doubles compte pourrait être la priorité suivante, l'approximant par le total masse salariale + excédent brut d'exploitation (EBE).

Si l'on compare les différents types d'indicateurs de présence à l'étranger, alors que le stock de capital est très majoritairement détenu dans les pays « du Nord », la part des pays du Sud est trois fois plus élevée dans l'emploi, même si le poids du Nord reste dominant. La répartition des ventes se situe entre les deux.

Les FATS *outward* permettent, en cohérence avec la distinction définie par l'OMC, de comparer deux types d'externalisation : par les exportations ou par les filiales implantées à l'étranger. Le pourcentage d'externalisation par les filiales par rapport aux échanges extérieurs peut être mesuré, aux doubles comptes près, par la comparaison du chiffre d'affaires des filiales étrangères net des exportations des maisons-mères aux exportations totales. On peut construire un indicateur similaire sur les importations et les FATS *inward*. Ces deux indicateurs connaissent une forte progression lors de la vague de fusions et acquisitions de 1999 à 2001. L'internationalisation de l'Allemagne qui est forte, mesurée par les exportations et les importations, se rapproche de celle de la France lorsque les ventes des filiales étrangères sont également prises en compte. Emmanuel Raulin et Pierre Sicsic remarquent que l'internationalisation des Etats-Unis ne progresse pas beaucoup lorsque l'on prend en compte ces ventes de filiales étrangères. Alors que les exportations de services ne représentent que 16 % du commerce extérieur de biens, si on leur ajoute les ventes de filiales étrangères ce ratio s'élève à 23 % et 32 % selon le sens (entrant/sortant). Les maisons-mères *industrielles* réalisent entre 35 % et 50 % des échanges de services des firmes multinationales (maisons-mères + filiales *inward*) contre 20 % à 44 % pour les maisons-mères et filiales *inward* de services (hors holdings, y compris construction), soit pour les industrielles environ le quart de tous les échanges de services. En effet, les échanges de services sont essentiellement des échanges en appui de l'activité des groupes. Emmanuel Raulin et Pierre Sicsic le confirment en citant les brevets ; d'autres notent le rôle des services de maintenance et des services financiers. Dans ce sens, les maisons-mères ont une plus forte propension à utiliser les échanges de services qui représentent 26 % à 27 % de leurs échanges de biens, contre 7 % à 8 % seulement de ceux des filiales résidentes d'entreprises étrangères.

En direction des utilisateurs, Frédéric Boccara indique à l'assistance que, depuis le rapport portant sur la balance des paiements de l'année 2003, la Direction de la balance des paiements de la Banque de France inclut un chapitre sur les FATS dans le rapport annuel sur la balance des paiements. Par ailleurs, chaque année un ensemble de chiffres est envoyé à Eurostat et à l'OCDE, et ces organismes publient des

statistiques en conséquence. En conclusion, il nous informe des problèmes de collecte des données d'emploi des filiales étrangères d'entreprises résidentes, trop peu renseignées dans l'enquête ainsi que des difficultés de recouvrement du champ entre le recensement de la DREE et les données de stocks d'IDE. Il souligne la nécessité de promouvoir la mise en place de statistiques FATS *outward* dans les instances européennes et internationales.

À l'issue de cet exposé, Claudie Louvot note que l'un des graphiques présentés par Frédéric Boccara semble apporter une information qui pourrait enrichir le débat sur les performances comparées à l'exportation de la France et de l'Allemagne. S'agissant des échanges au sens strict, la France apparaît, de fait, moins bien placée que l'Allemagne, au vu de ce graphique. Mais celui-ci montre en outre que ce décalage n'existe plus si l'implantation de ces pays sur les marchés extérieurs est mesurée, non seulement à travers leurs exportations, mais en tenant compte aussi de l'activité de leurs filiales à l'étranger. Comme le soulignent plusieurs membres du groupe, il fut sans doute en conclure que les groupes français sont plus internationalisés que les groupes allemands. Claudie Louvot souligne l'intérêt de cette information, rarement mise en évidence dans les débats sur ce thème. Il est vrai que seules les exportations au sens strict ont un impact sur le dynamisme des économies domestiques, et sur ce qui en découle, en particulier l'emploi. Pierre Sicsic explique qu'il convient de s'assurer de l'importance de la contribution au revenu national net de ces ventes de filiales étrangères. Emmanuel Raulin indique que la comparaison entre la R&D réalisée et les ventes à l'étranger à partir des filiales étrangères n'a pas de sens, car toute la R&D est effectuée en France. Frédéric Boccara incite à la prudence dans l'interprétation dans la mesure où les chiffres bougent beaucoup.

Claudie Louvot demande à Frédéric Boccara s'il a pu mettre en évidence une corrélation entre le niveau d'externalisation d'une économie et ses recettes de bénéfices réinvestis, et inversement. Il lui semble en effet que les bénéfices réinvestis, s'ils étaient connus et bien mesurés, pourraient donner lieu à des interprétations économiques : ils traduisent en effet une forme de « retour sur investissement » du groupe. Frédéric Boccara répond qu'il n'a pas étudié cette question. Il souligne certaines difficultés de l'exercice. Il faut de surcroît savoir si l'on tient compte du capital des entreprises résidentes détenu au rang n par les entreprises étrangères, de même que pour l'EBE. Des premières estimations ont été présentées dans étude. Pierre Sicsic indique que sur quatre à cinq ans les bénéfices réinvestis ont connu de fortes variations et que les dernières années ont vu une forte progression du revenu national net français. Frédéric Boccara précise que les bénéfices réinvestis incluent de nombreuses provisions.

En réponse à Jean-William Angel, Frédéric Boccara précise que le règlement européen en discussion recommande de ne pas exclure les filiales situées à l'étranger d'entreprises résidentes en France, elles-mêmes sous contrôle étranger de la population des FATS *outward*. Ces firmes sous contrôle étranger (filiales *inward*) qui détiennent à leur tour des filiales à l'étranger (filiales *outward*) représentent 20 % des ventes des filiales *inward*³. En réponse à une interrogations d'Isabelle Rabaud, Dominique Nivat cite l'exemple de Pechiney racheté par Alcan et dont toutes les filiales étrangères sont encore comptabilisées comme filiales étrangères d'une entreprise résidant en France. Frédéric Boccara et Claude Peyroux nous informent que l'OCDE ayant souhaité connaître les données spécifiques à ces firmes étrangères résidentes en proposant d'en faire une catégorie spécifique, plusieurs pays dont la France ont souligné les problèmes de confidentialité des données individuelles que cela poserait. Emmanuel Raulin pense que pour mesurer la mondialisation, il faudrait exclure les filiales à l'étranger d'IBM-France. Jean-William Angel indique que la mondialisation passe aussi par IBM-France.

Bernard Guillochon clôt la réunion et annonce que la prochaine réunion sera consacrée à la discussion du pré-rapport.

³ il s'agit de FATS *inward* de premier rang, tels qu'élaborées à la Direction de la balance des paiements.